

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1-Methyl-2-pyrrolidinone  
FDS-nombre : 000000020269  
Type de produit : Substance  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.  
Nom Chimique : N-méthyl-2-pyrrolidone  
No.-Index : 606-021-00-7  
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119472430-46

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH  
Wunstorfer Straße 40  
30926 Seelze  
Allemagne  
Téléphone : (49) 5137-999 0  
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : PMTEU Product Stewardship:  
SafetyDataSheet@Honeywell.com  
Honeywell International, Inc.  
115 Tabor Road  
Morris Plains, NJ 07950-2546  
USA

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

H360D Peut nuire au fœtus.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/  
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants/vêtements de  
protection/ équipement de protection  
des yeux/du visage.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA  
PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la  
personne à l'extérieur et la maintenir  
dans une position où elle peut  
confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES  
YEUX: rincer avec précaution à l'eau

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

P308 + P313

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage spécial de : Réservé aux utilisateurs professionnels.  
certains produits:

### 2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4 606-021-00-7 01-2119472430-46 212-828-1	Repr. 1B; H360D Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315	100 %	STOT SE 3; H335:>= 10 %

### 3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

*Conseils généraux:*

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Inhalation:*

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

*Contact avec la peau:*

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

*Contact avec les yeux:*

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et oxydes nitreux (NO<sub>x</sub>).

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Aspiration sur le site indispensable.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

*Mesures d'hygiène:*

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## 1-Méthyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV STEL	80 mg/m3 20 ppm		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone	EU ELV TWA	40 mg/m3 10 ppm		Indicatif
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) VLE	80 mg/m3 20 ppm		Indicative réglementaire
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N-méthyl-2-pyrrolidone	INRS (FR) VME	40 mg/m3 10 ppm		Indicative réglementaire

SKIN\_DES - Désignation de la peau :

STEL - Valeur limite à courte terme

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

##### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		14,4 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		40 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		4,8 mg/kg	Contact avec la peau	

## 1-Méthyl-2-pyrrolidone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		3,6 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets locaux		4,5 mg/m3	Inhalation	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		2,4 mg/kg	Contact avec la peau	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,85 mg/kg	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
N-méthyl-2-pyrrolidone	Eau douce: 0,25 mg/l	Assessment factor: 50
N-méthyl-2-pyrrolidone	Eau de mer: 0,025 mg/l	Assessment factor: 500
N-méthyl-2-pyrrolidone	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 10
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sédiment d'eau douce: 1,09 mg/kg dw	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sédiment marin: 0,109 mg/kg dw	
N-méthyl-2-pyrrolidone	Sol: 0,07 mg/kg dw	

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques>Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Vêtement de protection

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	type amine
poids moléculaire	:	99,13 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	-24 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	204 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	:	9,5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,3 % (v)
Point d'éclair	:	91 °C Méthode: DIN 51758
Température d'auto- inflammabilité	:	245 °C
pH	:	8,5 - 10 Concentration: 100 g/l à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-	:	log Pow -0,46

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

octanol/eau

Pression de vapeur : 0,32 hPa  
à 20 °C

Densité : 1,028 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 1,661 mPa.s  
à 25 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants  
Acides  
Bases

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 4.150 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 402

*Toxicité aiguë par inhalation:*

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Aérosol

*Irritation de la peau:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Irritation des yeux:*

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*

donnée non disponible

*Toxicité à dose répétée:*

Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Mutagenicité sur les cellules germinales:*

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

*Toxicité pour la reproduction:*

Remarques: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

*Danger par aspiration:*

donnée non disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien  
donnée non disponible

*Autres informations:*

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*

CL50

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Valeur: > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

*Toxicité des plantes aquatiques:*

CE50r

Espèce: scenedesmus subspicatus

Valeur: 673 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: DIN 38412

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

*Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:*

NOEC

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 12,5 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

### *Biodégradabilité:*

Biodégradation: 73 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ( $\log Pow \leq 4$ ).

### **12.4. Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

donnée non disponible

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

donnée non disponible

### **12.7. Autres effets néfastes**

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : Valeur: < 2 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : Valeur: env. 1.600 mg/g

Méthode: DIN 38409-H-41

Une bioaccumulation est peu probable.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### *Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

#### *Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

#### *Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non  
dangereuse

IMDG:Marchandise non  
dangereuse

IATA:Marchandise non  
dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse

IMDG:Marchandise non dangereuse

IATA:Marchandise non dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2



### Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

### Autres informations relatives au stockage

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances  
(LIS)  
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

N-méthyl-2-pyrrolidone : H360D Peut nuire au fœtus.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

## 1-Methyl-2-pyrrolidinone

443778-2.5L

Version 3.0

Date de révision  
28.07.2021

Remplace 2

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.